

Projet de réforme des retraites :

Une véritable catastrophe Pour une large majorité de femmes !

Le Président de la République et le Gouvernement ne manquent pas, chaque fois qu'ils présentent leur future réforme des retraites, d'insister sur le « plus de justice » et le « plus d'équité » que ce nouveau projet contiendrait, en particulier pour les femmes !

Qu'en est-il réellement ?

La présentation « officielle » qui est faite du projet peut effectivement donner l'impression que pour un certain nombre de femmes, la situation de leur future retraite s'améliorerait. Ainsi, chaque naissance (et non plus à partir du 2ème enfant) intervenue après l'entrée en vigueur du nouveau « système universel » de retraite donnera lieu à l'attribution d'une majoration de 5 % des points acquis par les assurés au moment du départ à la retraite et d'un supplément de 2 % de plus pour les familles de trois enfants et plus. Attention toutefois ! Les parents devront choisir celui à qui cette majoration est attribuée. Quelles conséquences pour les femmes (dont la carrière et donc la future retraite sont malheureusement toujours impactées négativement par les maternités) en cas de séparation, divorce, etc... ?

Il est parfaitement clair à l'examen du projet de loi Que ce nouveau système est plus défavorable Pour les femmes avec enfants!

Plutôt qu'un long discours, soyons précis et prenons quelques exemples concrets :

Pour une femme ayant un enfant et ayant validé 152 trimestres, entre le système actuel et le système futur,

- Avec un salaire de 15 000 € par an : sa pension diminuera de 750 € par an
- Avec un salaire de 25 000 € par an : sa pension diminuera de 1 250 € par an
- Avec un salaire de 40 000 € par an : sa pension diminuera de 2 000 € par an

Dans le cas où ces mêmes mères de famille auraient validé 172 trimestres, soit une carrière complète, la baisse sera encore plus importante :

- Avec un salaire de 15 000 € par an : sa pension diminuera de 1 996 € par an
- Avec un salaire de 25 000 € par an : sa pension diminuera de 3 326 € par an
- Avec un salaire de 40 000 € par an : sa pension diminuera de 5 322 € par an





La raison est simple : avec le nouveau système, les mères perdent « l'effet levier » que leur apporte la majoration de durée d'assurance aux carrières pour lesquelles il manque 20 trimestres ou moins pour atteindre le taux plein. La perte sera ainsi de l'ordre de 9,09% pour les mères d'un enfant alors qu'elles ont travaillé 38 années et de 17,21% si elles ont deux enfants.

Autrement dit, les mères de famille qui peuvent aujourd'hui atteindre plus facilement le taux plein à 62 ans grâce aux majorations de durée d'assurance (8 trimestres par enfant à partir du 2ème enfant), devront supporter une décote de 10 % à l'avenir si elles partent à 62 ans, soit deux ans avant l'âge pivot. **Décote qui annihile largement la majoration des 5% par enfant....**

Et vous, comment serez-vous impactée personnellement ?

Pour le savoir, il va juste falloir attendre... Que la loi soit votée!

Enfin, cette réforme n'a fait l'objet d'aucune d'étude d'impact économique et financier. C'est pourtant une obligation légale..... ou alors, le Gouvernement préfère ne pas en diffuser le contenu par crainte de ce que vous pourriez y découvrir ? Pour preuve, le Secrétaire d'Etat en charge de cette réforme a annoncé au Parlement qu'un simulateur individuel vous permettant d'évaluer précisément votre situation personnelle entre l'actuel système de retraite et le nouveau serait mis en place.....une fois la loi votée!

Ne pensez-vous, comme nous, que compte tenu de l'importance du changement envisagé, chaque français et chaque française devrait pouvoir, avant que la loi ne soit votée, évaluer précisément les impacts que cette nouvelle réforme pourrait avoir sur sa retraite future, en particulier les femmes ?

Vous comprenez sans doute mieux maintenant pourquoi le SNB et la CFE-CGC sont « vent debout » contre cette réforme, inutile sur le plan économique et dangereuse sur le plan social.

L'Union Régionale CFE-CGC PACA, vous appelle donc à nous rejoindre

VENDREDI 24 JANVIER

Dans les manifestations organisées dans les départements de notre région !



